

	REGLEMENT INTERIEUR de l'association PESCAGYM LUNEL Association loi 1901 Agrément jeunesse et Sport n° 9881 Etabli le 23 janvier 2026	Association affiliée à la  sous le numéro 034-036
---	---	--

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association PESCAGYM et s'applique à tous les membres : dirigeants, animateurs, licenciés. Il est consultable sur le site internet du club pescagym-lunel.com.

Modalités d'inscription :

L'adhésion à l'association vaut acceptation des statuts de l'association et du présent règlement. Toute personne désirant adhérer à l'association doit remplir une fiche d'inscription à signer en sélectionnant les cours auxquels elle souhaite participer. Elle sera licenciée à la FFEPGV.

La cotisation est fixée pour la saison du 1^{er} septembre au 30 juin ; elle est due en totalité au moment de l'inscription avec facilité de paiement en 2 fois. Elle comprend notamment la licence, une assurance fédérale de base, le fonctionnement de l'association incluant la rémunération des animateurs et les charges. Elle n'est pas remboursable en cas d'abandon d'adhésion. Dans certains cas particuliers (maladie, déménagement), le bureau pourra examiner une demande justifiée.

Les tarifs, y compris tarifs particuliers (couple, bureau) sont établis pour chaque saison par le bureau et dépendent du nombre d'heures de cours. Ils sont précisés sur le bulletin d'adhésion. Un tarif dégressif sera appliqué pour une adhésion tardive, sous réserve de places encore disponibles.

Pendant les vacances scolaires, les cours ne sont pas assurés. Toutefois, en fonction de la trésorerie du club, de la disponibilité des salles et des animateurs et animatrices, le bureau peut maintenir certains cours. Une communication sera alors faite aux adhérents.

Le certificat médical n'est plus obligatoire sauf réponse « oui » au questionnaire de santé.

Fonctionnement :

Les séances sont animées par des animateurs-trices diplômé(e)s d'état ou fédéraux. Les diplômes sont affichés dans la salle de pratique. Ils sont salariés de l'association ou prestataires.

Les séances sont collectives et mixtes. 2 cours d'essai gratuits possibles pour les nouveaux arrivants.

Chaque adhérent se doit d'avoir un comportement responsable en arrivant à l'heure, en évitant les bavardages et en mettant son téléphone portable en sourdine pendant les cours pour ne pas perturber la séance. Une tenue correcte et adéquate pour le sport est de rigueur. Par mesure d'hygiène, il est demandé à chacun d'apporter une serviette pour les exercices au sol et de changer de chaussures pour entrer dans la salle de cours (chaussures destinées au sport en salle ou chaussettes dans le DOJO).

Les salles et installations sportives sont mises à la disposition de l'association par le service des sports de la mairie de Lunel. Les adhérents se doivent d'en respecter les règles d'accès et de fermer les portes des salles de cours lorsqu'ils en sortent en dernier.

L'association met à la disposition des licenciés du matériel (tapis, ballons, lests, etc.). Chacun veillera à en prendre soin et à les ranger en fin de séance.

L'association est dirigée par des bénévoles, chaque adhérent doit se conduire comme un membre et non comme un client. Une participation active à la vie de l'association notamment à l'assemblée générale est vivement encouragée.



Catherine IGIER
Présidente



Agnès DHAINAUT
Secrétaire



Daisy FLAVIGNY
Trésorière